

Vivre ensemble nos différences

L'accueil de loisirs, un lieu pour tous



Guide d'accueil de l'enfant handicapé dans les Accueils Collectifs de Mineurs de l'Orne



Guide à destination des organisateurs,
directeurs et animateurs d'Accueils
Collectifs de Mineurs



● Guide d'accueil de l'enfant handicapé dans les Accueils Collectifs de Mineurs de l'Orne

● Sommaire

➤ Editorial	03
➤ Favoriser le droit aux loisirs pour mieux vivre ensemble.....	04-05
➤ Accueils collectifs de mineurs & handicap.....	06-07
➤ Comment définir le handicap.....	08-09
➤ Lien famille / structure.....	10-11
➤ Les attentes de l'enfant et la famille	12
➤ L'enfant et le centre.....	13
➤ Les conditions d'accueil.....	14
➤ Réussir l'accueil	15
➤ Témoignage d'une expérience d'accueil.....	16
➤ L'équipe : compétence et formation	17
➤ Les participants à la formation & remerciements	18
➤ Infos.... Ressources	19

● Le comité de rédaction



- **Guillaume COUCHAUX, Club Albatros (St Georges des Groseillers)**
- **Stéphane NOURY, Accueil Sans Hébergement de la Ferrière aux Etangs**
- **Donatien PENIN, Association de Loisir du Val de Rouvre (Ségrie Fontaine)**
- **Anthony REGNARD, CLSH de Bagnoles de l'Orne**

- **Pascal PERON, Eclaireuses et Eclaireurs de France, Giberville (14)**
- **Olivier LALANDE, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Orne**

● Editorial

"Intégrer un enfant handicapé dans un centre de loisirs ou de vacances, c'est-à-dire réussir à faire vivre ensemble des enfants « valides » et d'autres qui ne le sont pas, ne s'improvise pas.

Après avoir mené une enquête auprès des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs de l'Orne en février 2007 sur le public spécifique des enfants handicapés, la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Orne, en partenariat avec les Eclaireuses et Eclaireurs de France (délégation Normandie), a mis en place une formation à destination des organisateurs, directeurs et animateurs et ce, de décembre 2007 à avril 2008.

En effet, il est indispensable pour que la mixité des publics valides-handicapés soit une pleine réussite que soient pris en compte un certain nombre d'éléments, de situations, comme par exemple la relation avec la famille, avec l'enfant, avec l'équipe pédagogique.

C'est tout l'objectif du guide "Accueil de l'Enfant Handicapé" que j'ai le plaisir de vous présenter et qui s'adresse en particulier aux directeurs et aux animateurs ainsi qu'à tout responsable des structures d'accueils de mineurs.

Au travers de cet outil réalisé avec les responsables de structures ayant participé à la formation, vous trouverez à disposition des conseils pratiques, des informations pour vous aider le mieux possible dans votre démarche d'accueil d'enfants handicapés puisque chaque enfant a le droit aux loisirs. J'espère également que ce guide déclenchera l'impulsion de nouvelles dynamiques d'accueil de publics mixtes.

Je voudrais remercier tout particulièrement les personnes, nos partenaires, qui nous ont aidés à confectionner ce guide (le comité de rédaction, entre autres) ainsi que toutes les bonnes volontés sans lesquelles ce travail n'aurait pu exister.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce document dont je fais le pari qu'il vous sera très utile et qu'il saura susciter de nouvelles démarches et de nouveaux projets d'ouverture tournés vers ces publics d'enfants et de jeunes à l'avenir. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et de vos propositions ; elles pourront enrichir et compléter ce document dont la vocation est d'être pratique et adapté à vos besoins."

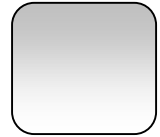
Alix BARBOUX,
Directrice Départementale de la Jeunesse,
des Sports et de la Vie Associative.

● Favoriser le droit aux loisirs pour mieux vivre ensemble

- C'est additionner les différences, pour un résultat positif ! L'intégration n'est pas qu'un simple mélange de personnes quels que soient les quotas ou la recette.
- C'est une question d'attitude sociale visant à prendre en compte les différences de chacun et essayer de les dépasser. Pour cela le milieu d'accueil se doit d'évoluer.

*Se retrouver autour d'une même finalité
Développer l'autonomie et favoriser l'intégration sociale (partielle ou totale) en tenant compte de chaque situation*





Y-a-t-il une peur du handicap ?

Une peur ? Peut-être pas, mais des peurs sans doute. Des peurs irrationnelles qui sont liées d'une part à la représentation sociale du handicap et d'autre part à l'effet miroir (la peur d'être à la place de l'autre). Ce sont des peurs rationnelles et parmi elles la question de la responsabilité, des compétences, des conditions matérielles, des besoins de formation.

Fort heureusement ces peurs rationnelles se dépassent beaucoup plus facilement, notamment en parlant avec les familles, en connaissant mieux le jeune concerné, en se fixant des limites à ce que l'on peut faire ou pas....

A retenir

- Chaque enfant a le droit aux loisirs



● Accueils Collectifs de Mineurs & Handicap : quelques repères



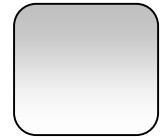
Qu'est ce qu'un Accueil Collectif de Mineurs ?

Autrefois appelés colonies de vacances, centres aérés, centres de vacances ou centres de loisirs, les Accueils Collectifs de Mineurs accueillent collectivement les enfants et les jeunes âgés de moins de 18 ans pour pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente, pendant les vacances et le temps de loisirs.

Leur particularité est d'être organisés autour d'un projet éducatif propre à chaque organisateur et d'un projet pédagogique propre à chaque équipe d'encadrement. Ces accueils sont réglementés par l'Etat (essentiellement le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative) et encadrés par un personnel qualifié.

NOMENCLATURE DES HANDICAPS – Classification de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

<p>DÉSAVANTAGE</p> <p>OU : HANDICAP PROPREMENT DIT</p>	<p>Désavantage social résultant, pour l'individu, d'une déficience ou d'une incapacité et qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle normal</p>	<p>Handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'orientation (par rapport à l'environnement) - d'indépendance physique (dépendance d'une tierce personne) - de mobilité - d'activité occupationnelle - d'intégration sociale- - d'indépendance économique
<p>INCAPACITÉ</p>	<p>Réduction partielle ou totale de la capacité à accomplir une activité</p>	<p>Incapacités concernant</p> <ul style="list-style-type: none"> - le comportement (acquisition des connaissances, relations...) - la communication (communication orale, visuelle, écrite...) - les soins corporels- la locomotion. Etc...
<p>DÉFICIENCE</p>	<p>Altération d'une structure ou fonction psychologique, physiologique ou anatomique</p>	<p>Déficience intellectuelle (retard mental...)</p> <p>Déficience du psychisme (conscience, comportement...)</p> <p>Déficience du langage et de la parole</p> <p>Déficience auditive. Etc...</p>



Article L. 114-2 du code de l'action sociale et des familles.

«L'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. Elle garantit l'accompagnement et le soutien des familles et des proches des personnes handicapées.»



Situation Juridique

La réglementation actuelle relative aux accueils collectifs de mineurs ne prévoit aucune disposition spécifique concernant l'accueil de ces publics. Cet accueil rentre dans le cadre de la réglementation générale actuelle tant en matière de normes d'hygiène et de sécurité des locaux que des conditions d'organisation et de pratique des activités qui sont proposées.



La mise en accessibilité des établissements recevant du public

La loi handicap définit les moyens de la participation des personnes handicapées à la vie de la cité. Elle crée l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments et des transports.

La loi prévoit que les établissements publics et privés recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les espaces ouverts au public.

L'accès et l'accueil doivent être possibles pour toutes les catégories de personnes handicapées, dans les établissements neufs recevant du

● Comment définir le handicap

Un enfant en situation de handicap

Chaque situation est particulière. Aussi il est important pour l'accueil d'un enfant de mettre en place une communication avec les parents :

- Prendre le temps et savoir écouter les parents
- Noter les éléments importants concernant la vie quotidienne de l'enfant
- Faire expliquer les raisons des consignes particulières pour les comprendre et en mesurer l'importance

Les différents types de handicaps

- L'enfant handicapé moteur
- L'enfant atteint d'une surdité ou d'une déficience auditive
- L'enfant aveugle ou déficient visuel
- L'enfant handicapé mental
- L'enfant polyhandicapé
- L'enfant autiste

Remarque : Cette liste donne un aperçu de certaines « catégories » de handicap ; en aucun cas elle n'est figée et exhaustive

● Recommandations

Les spécificités des enfants et des adolescents handicapés nécessitent que leur accueil soit prévu à l'avance et préparé.

Un dossier précis avec des informations complémentaires :

- concernant la vie quotidienne.
- Les besoins d'accompagnements spécifiques renseignés par la famille et les équipes médicales qui assurent le suivi de l'enfant pendant l'année.

Un lien avec le directeur est indispensable avant l'inscription et/ou le séjour.

UNE DEFINITION DU HANDICAP ?

La Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 propose une définition intégrant la situation de désavantage que représente le handicap

"Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant." (Art 1 - Art. L. 146-1 A)

Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005

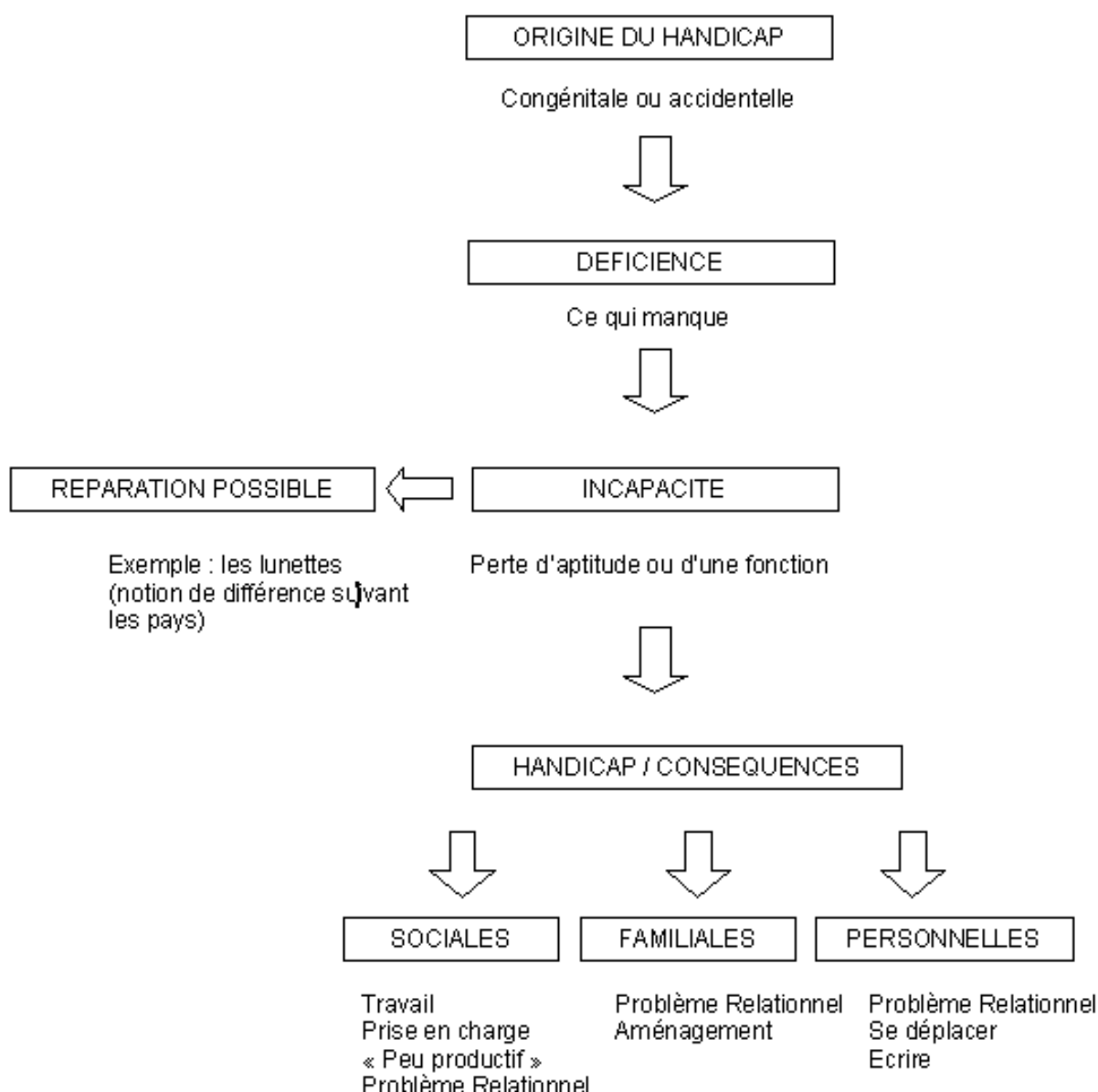
A retenir

- Chaque situation est un cas particulier, il faut les prendre en compte.

Tableau de compréhension du handicap

La situation de handicap résulte d'un processus qui a une origine et qui aboutit à une perte d'aptitude ou de fonction plus ou moins importante selon qu'elle est compensée ou non dans son environnement.

Cette situation de handicap engendre des conséquences plus ou moins fortes en rapport avec l'environnement direct dans lequel évolue la personne.



Il est donc important de considérer que chaque situation est particulière et d'en mesurer les particularités pour l'accueil des personnes.

Lien famille structure



Le premier contact

Très important, dès le premier échange entre la famille et le directeur, une relation de confiance doit s'installer. Il est impératif que le centre affiche sa volonté d'accueillir un enfant porteur de handicap tout en expliquant bien que cet accueil nécessitera des aménagements qui ne seront pas forcément réalisables et qu'il est aussi possible de déboucher sur un refus qui devra alors être argumenté.

Expliquer le fonctionnement du centre à la famille

Cela lui permettra de se faire une image de l'évolution de son enfant dans le centre. Elle pourra vous alerter sur les difficultés éventuelles que le fonctionnement posera pour son enfant, l'équipe pourra, elle, proposer des aménagements qui pourront éviter les « accidents ».

Repérer le handicap de l'enfant, ses attitudes, ses réactions dans les différentes situations

Cela permet de mieux appréhender avec l'équipe sa première venue au centre ; et d'avoir un certain nombre d'éléments pour pouvoir l'accueillir dans les meilleures conditions.

A retenir

- Une rencontre avant l'accueil est indispensable
 - Une bonne communication, et une relation de confiance sont la clef de la réussite de l'accueil.
- 

Recommandations



Interlocuteur privilégié :

- Une personne référente.
- Un numéro de téléphone

Ce sont des mentions importantes également pour les familles.

Au moment de l'inscription :

Pour un meilleur accueil de l'enfant, il est nécessaire que :

- La famille, ou l'institution, signale tout problème de santé de son enfant susceptible d'influer sur l'organisation du séjour, en précisant le niveau d'autonomie de l'enfant, les aspects qui risquent une mise en danger de lui-même et des autres, le cas échéant le système de communication de l'enfant avec autrui...
- La famille, ou l'institution, soit orientée vers le directeur du centre et puisse ainsi entrer en contact avec lui.
- Il est important aussi de valoriser les acquisitions et les points positifs de l'enfant plutôt qu'être toujours dans « il ne sait pas faire ça... »



Assurer la continuité et la pérennité de l'accueil

C'est le pari le plus difficile. Il faut pouvoir faire face aux évolutions des personnes, du groupe, des projets.

Toutes les activités d'un centre ne plaisent pas forcément et la vie en collectivité ne doit pas être forcée. Comme les autres certains enfants peuvent ne pas s'y retrouver.

Les séjours courts d'été peuvent aussi être des obstacles si l'enfant ne peut pas y participer avec les autres.

L'évolution du groupe d'enfants ou le changement des équipes d'animateurs constituent également des obstacles car il faut pouvoir refonder les bases du vivre ensemble. Ce que certains ont construit, peut ne pas se poursuivre.

Dans toutes ces situations il est nécessaire de mettre en place des liens entre les acteurs pour surmonter les difficultés.



Recommandations

L'accueil et l'adaptation

L'accueil qui ne se limite pas à la première participation aux activités est adapté. Pour le groupe en place, il faut expliquer, informer et préparer un terrain de tolérance

Pour l'enfant ou le jeune qui arrive,

les changements liés au nouvel environnement peuvent être énormes. Il est donc important de donner des repères : humains (qui est qui avec quelques références fortes ; spatiaux : (salles d'activités, toilettes,..); et temporels à travers le déroulement d'une matinée ou d'une journée (activités, repas, rituels,..)

Communication

Indiquer dans vos dépliants, tracts,... qu'il y a une possibilité d'accueil offerte aux enfants atteints de troubles de la santé ou présentant un handicap.

A retenir

- **Attention aux changements, il est nécessaire de penser à anticiper et à communiquer sur ces situations nouvelles.**



Les attentes de l'enfant et de la famille

... l'enfant de la part du directeur ou des animateurs

- qu'il le reconnaisse comme un enfant à part entière au sein du groupe (dédramatiser mais ne pas banaliser) ;
- qu'il fasse preuve d'égalité et de justice ;
- qu'il ait de la stabilité ;
- qu'il respecte son rythme ;
- qu'il respecte sa personne et sa dignité ;
- qu'il prenne du recul en étant un référent en cas de besoin ;
- qu'il prenne en compte ses besoins spécifiques caractérisant le ou les handicap(s) concerné(s) sans le surprotéger.

Qu'il lui permette :

- de partager un temps de vacances ou de loisirs comme et avec tous les enfants ;
- de se sentir en sécurité physique et affective (par exemple, qu'il veille à ce qu'il ne soit pas l'objet de la moquerie des autres enfants) ;
- de vivre des situations favorisant son autonomie et adaptées à ses capacités ;
- de se mesurer par rapport aux autres, aux règles ;
- de prendre du plaisir ;
- de participer à des activités ou à des "aventures".

... la famille de la part du directeur ou des animateurs

- que l'enfant ou le jeune mineur soit en sécurité ;
- que les parents puissent faire confiance à l'équipe d'animation ;
- qu'ils puissent rencontrer l'équipe d'animation avant, pendant et après le séjour
- qu'ils puissent avoir des nouvelles de leur enfant et lui donner des leurs.

Que l'enfant ou le jeune mineur :

- bénéficie d'activités adaptées à ses possibilités ;
- se sente bien ;
- vive avec les autres ;
- progresse.

Que l'animateur et le directeur respectent :

- l'hygiène, la santé de l'enfant ;
- les besoins spécifiques de la vie quotidienne de l'enfant.

Que l'animateur et le directeur tiennent compte des conseils.

A retenir

- La confiance (relation parents / encadrant) permet une meilleure connaissance du handicap de l'enfant et sa prise en compte.
- Echanger, parler, évoquer les difficultés évitent les mauvaises interprétations.
- Avoir conscience des réalités de chacun et tenter d'être le plus objectif possible dans ses relations aux autres.

L'enfant et le centre



Sa prise en charge

- Le Directeur est garant de la prise en charge de l'enfant et se doit d'informer toute l'équipe (personnel de service, équipe d'animation...) du handicap de l'enfant et des prises en charge spécifiques qui en suivront.
- Chaque enfant est un cas unique, il est nécessaire, lors de l'accueil d'un enfant handicapé de le reconnaître comme un enfant au sein du groupe. Comme tout jeune accueilli, nous nous devons de respecter son rythme de vie et lui apporter stabilité et sécurité.

Sa vie dans le groupe

- L'enfant handicapé est, avant tout un enfant en vacances qui doit s'épanouir au sein d'activités et de loisirs. Il est donc nécessaire de considérer que **comme les autres il est un enfant** tout en respectant son rythme de vie, ses besoins spécifiques de la vie quotidienne et ses difficultés à réaliser certaines activités.
- A sa demande, l'enfant handicapé pourra expliquer son handicap au reste du groupe, dans d'autres cas, le directeur ou les animateurs seront chargés d'évoquer brièvement la présence d'un enfant handicapé et de répondre aux questions éventuelles.

Recommandations

Les informations médicales complémentaires

(ordonnance nominative, détaillée, récente, fiche sanitaire.), et les médicaments identifiés et gardés à part, sont transmis à l'assistant sanitaire. Celui-ci doit s'assurer quotidiennement de la prise des médicaments par l'enfant.

En cas de besoin il doit veiller à ce que l'enfant ait sur lui, lors de randonnées ou de sorties, le traitement à sa portée lorsqu'il s'agit d'automédication (par exemple allergie aux piqûres de guêpe, asthme...).

A retenir

- L'enfant handicapé est avant tout un enfant mais il convient d'être vigilant à la particularité de sa prise en charge.

Les conditions d'accueil



Penser l'organisation et les relations

L'accueil doit permettre d'adapter l'organisation matérielle (aménagements des locaux, visuels adaptés, mise en place des repères) mais elle doit aussi se soucier des relations nouvelles : personnes référentes de l'accueil, celle auprès de qui parler des difficultés, les possibilités d'exprimer les besoins... Cela doit permettre à chacun de dépasser ses représentations du handicap.

Avant et après le séjour... des informations pour faire le lien

- La fiche sanitaire de liaison et tous les documents sanitaires sont rendus à la famille par le directeur du centre et le cas échéant complétés par des informations médicales.
- Le déroulement du séjour de l'enfant pourra aussi faire l'objet de remarques, utiles tant pour la famille, que pour l'équipe qui suit l'enfant le reste de l'année (enfants et jeunes handicapés notamment). Cela peut prendre la forme d'un cahier de liaison.
- Ces informations qui servent à la fin du séjour sont aussi celles qui sont utiles pour envisager l'accueil. Elles servent à accompagner l'enfant... mais attention à ne pas se prendre pour un médecin... et à conserver comme pour tout enfant un espace de liberté de vie personnelle dans le centre qui doit rester un espace éducatif complémentaire.

Recommandations

Une équipe sensibilisée

Dès le début du séjour, les animateurs devront être sensibilisés aux diverses procédures de la vie quotidienne (habillage, appareillage...).

N° accessibles

Les numéros de téléphone d'urgence doivent être clairement affichés et accessibles à tous.

Côté cuisine

L'économiste et le cuisinier devront anticiper de façon rigoureuse sur la composition des repas en cas d'allergie alimentaire et de régime spécifique.

A retenir

- Au niveau de l'accueil, de l'organisation matériel et de la relation humaine, il faut penser à la continuité...
- Inscrire l'accueil dans la durée et assurer des liaisons avec les parents, entre le personnel de la structure....

Réussir l'accueil

Pour permettre à un enfant de vivre pleinement un accueil « pour vivre ensemble » il est nécessaire qu'il puisse s'adapter à la vie quotidienne et à l'environnement du centre. Si le décalage est trop grand, l'enfant risque de ne pas s'épanouir, et de ne pas progresser ... et de trouver difficilement sa place au sein du groupe.

Il faut donc le savoir dès le départ, les accueils ont chacun des limites qui varient et doivent tenir compte de chaque situation : celle de l'enfant, du groupe, de l'équipe, du projet, de la structure.

Si l'accueil doit être envisagé lorsqu'il y a une demande, il faut cependant pouvoir préparer et évaluer concrètement cet accueil entre l'organisateur, l'équipe pédagogique (directeur et animateurs) et la famille ou les institutions.

Recommandations

Ouvrir vers d'autres possibilités de loisirs

Si l'accueil ne peut se faire dans le centre, ou si celui-ci doit s'arrêter, il faut pouvoir orienter les familles vers d'autres lieux de prise en charge pour des loisirs : différentes associations, chacune avec leurs particularités et spécificités, existes...



A retenir

- Il faut savoir dire non mais de façon argumenter, pouvoir orienter la famille
- Il faut pouvoir envisager chaque accueil mais il faut savoir poser les limites selon les situations

Témoignage d'une expérience d'accueil

« Depuis une dizaine d'année, le centre social accueille des enfants ayant un handicap, particulièrement dans le cadre du centre de loisirs.

La trisomie est l'handicap le plus représenté et concerne de la petite enfance à l'age pré-adulte.

Bien que l'effectif soit moindre, l'équipe éducative ainsi que le conseil d'administration manifestent une véritable volonté d'accueillir ces enfants au sein d'une structure à vocation collective. C'est en cela que chaque enfant, en dépit de toute différence, est reçu dans les mêmes conditions :

- Rencontre préalable avec les familles et l'enfant de plus de 3 ans,
- Période d'adaptation, voir d'essai.

Les difficultés que nous rencontrons cadrent avec les problèmes de comportements propres à l'age des enfants et au développement de ces derniers.

L'accueil de jeunes enfants handicapés est moins problématique que l'accueil d'adolescents.

En effet, les jeunes enfants manifestent des problèmes de concentration, d'intérêt pour le jeu sur un temps trop long, au même titre que leurs camarades. L'esprit de partage collectif est réellement présent.

Il en est autrement pour l'adolescente que nous accueillons depuis 10 ans maintenant avec laquelle nous rencontrons plus de situations délicates, à plusieurs niveaux.

En pleine période d'identification et en transit vers l'age adulte, elle adopte un comportement plus autoritaire, individualiste, en décalage avec l'objet du centre de loisirs

La plus grande difficulté reste celle de l'age, du fait de ses 18 ans prochains, qui conduit le jeune à devoir quitter le centre de loisirs. C'est d'ailleurs une période de déchirement pour l'équipe éducative qui ressent un sentiment d'échec, difficile à analyser car l'affect bride l'objectivité (dix années de partage, de liens...)

De nombreux temps d'échanges avec la famille nous permettent aujourd'hui d'évaluer les apprentissages faits par l'enfant au sein de la structure mais aussi d'identifier les limites de notre accueil.

Le relais doit être désormais pris par des structures adaptées au public handicapé. »

Témoignage de Stéphanie Halley, Directrice de l'ALCD St Denis sur Sarthon

L'équipe : compétences et formation

Comme pour tout projet, l'important est la dynamique de l'équipe et la motivation des personnes. Ici, plus que pour d'autres projets.

Il faut que le projet d'accueil soit partagé par toute l'équipe : les élus (organisateur) qui doivent encourager cette démarche, le directeur qui doit s'impliquer en tant que garant de l'accueil et des moyens d'accompagnement, les animateurs qui doivent pouvoir s'adapter et se former.

Il n'y a pas de compétence spécifique de l'équipe attendue, car cela peut varier d'un accueil à un autre. De plus comme pour chaque enfant, il existe une particularité à prendre en compte, même si dans ce cas elle est plus importante.

La cohésion de l'équipe et la volonté individuelle d'inscrire son expérience d'animation dans une mission éducative sont des éléments importants qui permettront de faire face aux événements, de trouver les solutions, et de s'épanouir dans un projet d'intégration

Recommandations

Il n'y a pas de diplôme spécifique pour s'occuper d'un public handicapé dans les ACM, **mais des formations sont souhaitables** :

- A travers le BAFA dans la connaissance des publics
- Des approfondissements BAFA centrés sur les publics
- Ou par l'expérience d'encadrement de séjours adaptés

Attitude des animateurs

L'équipe d'animation doit respecter les règles de sécurité nécessaires à l'accueil dans de bonnes conditions de l'enfant handicapé,

Elle doit également prendre en compte le handicap dans la préparation des activités proposées, et doit être à l'écoute du jeune mais ne doit pas le surprotéger ou en faire une «mascotte».

Il est important que l'équipe exprime les difficultés rencontrées dans leur relation et dans la prise en charge du jeune handicapé au cours des réunions de régulation quotidiennes prévues à cet effet.

Attitude vis-à-vis des autres enfants.

Comme pour tout accueil, les enfants se doivent un respect mutuel (aucune moquerie, faveur ne seront tolérées de part et d'autre.) et pourront s'entraider au cours des différents moments de la journée.

A retenir


- Un projet porté par tous et une cohésion de l'équipe.
- Pas de diplôme spécifique.
- Assumer son rôle d'animateur sans attitude excessive en veillant à favoriser la prise en compte de chacun dans le collectif.

● Les partenaires ayant participé à la formation


- BRISARD Elise (La Routourelle – Ste Croix sur Orne)
- CORVE Philippe et LEVEAU Michèle (CCAS EDF / GDF)
- COUCHAUX Guillaume (CLSH Tinchebray UFCV / Club Albatros de St Georges des Groseillers)
- GIRARD Pierrick et HALLEY Stéphanie (ALCD St Denis sur Sarthon)
- GOURMAUX Samuel (Haras de la Chéchinière)
- HELIE Aurore et BLOUET Aurélie (Association Animation Visance et Noireau)
- LEBONVALLET Pascal (AFOCAL de Basse Normandie)
- LESAGE Emilie (Centre Unicité L'Aigle)
- MARGUERITE Sylvie (CASA L'Aigle)
- MENOCHET Marie Claude et PIERRE Loic (Mairie La Ferté Macé)
- NICOLAS Xavier (Club Albatros de St Georges des Groseillers)
- NOURY Stéphane (CLSH La Ferrière aux Etangs, UFCV)
- PANNIER Sylvain (CLSH de Randonnai, Ligue de l'Enseignement)
- PENELON Georges (Association d'Ecouvves Verte)
- PENIN Donatien (Association de Loisir du Val de Rouvre Ségrie Fontaine)
- REGNARD Anthony (CLSH de Bagnoles de l'Orne, Ligue de l'Enseignement)
- VAN SIMPSEN Mireille et RAMON Evelyne (CPIE Collines normandes)

La formation a été animée par Pascal PERON des Eclaireuses et Eclaireurs de France et Olivier LALANDE, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Orne.

● Remerciements

- 
- **La Municipalité d'Argentan**
 - **Le personnel de la Maison du Citoyen à Argentan**
 - **Virginie AUDRAIN en qualité de parent**
 - **Aurélie BEAUJEAN en qualité de directrice du Centre Loisirs Pluriels (Le Mans)**

● Un premier pas....



Ce guide est l'aboutissement d'un travail collectif autour d'une réflexion concernant l'accueil des enfants handicapés en accueils collectifs de mineurs dans l'Orne. Il se veut être une première étape pour un autre regard sur les possibilités de ces accueils....

Infos..... Ressources

- Fascicule «**Sensibilisation à l'accueil des enfants et des jeunes mineurs handicapés dans le cadre des formations au BAFA et au BAFD**» Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative : <http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/IMG/pdf/bafa.pdf>
- «**Accueillir une personne handicapées en centre de vacances et de loisirs**» guide méthodologique à l'usage des équipes d'encadrement — Comité de suivi de la Charte— Jeunesse au Plein Air (JPA).
- **Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.**
- «**Charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et loisirs non spécialisées**» - JPA.
- «**les publics de l'animateur**» Hors série N° 6 du Journal de l'animation
- **Le handicap : regard des jeunes** (les conférences de la JPA N°4—Octobre 2005)
- **Cap Handi «une aventure à vivre**» Dossier de l'animation N° 31 Mars 2005 —Eclaireuses Eclaireurs De France
- **Déclaration des droits de l'enfant**

- ❑ **Pôle Ressource Sport et Handicap** (Creps de Bourges) www.creps-centre.jeunesse-sports.gouv.fr
- ❑ **Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (HALDE)**, 11 rue Saint Georges 75009 Paris ; Tél : 08 1000 5000 (www.halde.fr)
- ❑ **Maison Départementale des Personnes Handicapés (MDPH)** 13 rue Maréchal Saillant 61000 Alençon, Tél : 02 33 15 00 31.

A retenir

- Pour aller plus loin, n'hésitez pas à contacter les médiathèques ou bibliothèques pour découvrir des livres de jeux et d'activités.

A qui s'adresser

Pour tous renseignements complémentaires

➤ Direction Départementale Jeunesse et Sports de l'Orne

Cité Administrative, Place Bonet, 61013 Alençon Cedex. Tel : 02 33 32 50 21

Site : www.ddjs-orne.jeunesse-sports.gouv.fr

Référent Sport et Handicap : Olivier LALANDE, olivier.lalande@jeunesse-sports.gouv.fr,

Tél : 02 33 32 50 24.

➤ Eclaireuses et Eclaireurs de France - Délégation Normandie

Service Vacances pour handicapés mentaux de Caen

1 rue Marie Curie, 14730 Giberville. Tél : 02 31 78 15 15 / normandie@eedf.asso.fr

Site : www.eedf-normandie.org

Référent : Directeur Adjoint Pascal PERON, animation.normandie@eedf.asso.fr

